



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le sept Juin à 18h30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle de réunion du syndicat mixte Decoset, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), MME COUTTENIER (C.C SAVE AU TOUCH), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE),

Etaient excusés : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. BRIAND (TOULOUSE-METROPOLE), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME. ESQUERRE (C.C DES COTEAUX BELLEVUE), MME. GIBERT (C.C DU FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE) M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), M. MOIGN (C.C HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Excusés ayant donné pouvoir :

Etaient absents : M.BAGUR (C.C HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHOLLET (TOULOUSE-METROPOLE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH), MME. MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A SICOVAL)

Date de la convocation : 03 JUIN 2022

Secrétaire de séance : MME COUTTENIER

D2022-37 –Passation du marché négocié avec le lauréat du concours relatif à la déchetterie de Ribaute

Le lancement d'une procédure de concours relative à la réalisation de la déchetterie dite « de Ribaute » a été approuvé par délibération en date du 06 juin 2021.

Le 18 octobre 2021 à 14h30 le 1^{er} jury de concours s'est réuni dans les locaux de DECOSSET, sous la Présidence de Madame Ursule, pour effectuer le choix des 3 équipes de maîtrise d'œuvre admises à concourir pour l'opération de construction de la déchetterie sur la commune de Ribaute.

Après présentation des 7 candidatures reçues, les membres du jury ont établi leur propre classement. Suite à ce classement, le jury a proposé de retenir les 3 candidats suivants :

- 1er : Bellouard Montlaur & Balducci – SCE – CD2I
- 2eme : HanUMAN – IDE Environnement – EDEIS – Habitat Eco-Action
- 3eme : V2S – NALDEO – Technisphère – Gardet Structures – Julie POIREL Paysagistes – ECO

Par une décision en date du 26 octobre 2021 le pouvoir adjudicateur a arrêté la liste des candidats admis à concourir.

Le 2^{ème} jury s'est réuni le 15 mars 2022 afin d'examiner les 3 plans et projets anonymes sur la base des éléments écrits et graphiques fournis par les candidats. A l'issue de cet examen, le jury s'est prononcé en faveur du projet codé A.

Ce projet codé A, classé premier par le jury, émane du mandataire du groupement HanUMAN, en co-traitance avec IDE Environnement –EDEIS –Habitat Eco-Action

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20220607-D2022-37-DE
Date de télétransmission : 13/06/2022
Date de réception préfecture : 13/06/2022

Suite à la tenue du 2^{ème} jury de concours, le comité syndical a approuvé le 31 mars 2022 le choix du lauréat (le groupement Hanuman) et autorisé M. le Président à négocier avec ledit lauréat dans la limite de l'enveloppe proposée, soit 306 390,72 € HT.

Le groupement Hanuman a été invité à une réunion de négociation qui s'est déroulée dans les locaux du Syndicat Mixte DECOSSET le 24 mai 2022 à 10 heures.

A l'issue de ces négociations, le groupement a modifié à la baisse son forfait provisoire de rémunération à **297 387.72 € HT** (prestations complémentaires incluses d'ICPE et acoustique).

L'enveloppe financière des travaux s'élevant 2 413 484.85 euros HT (en chiffres).

Le taux de rémunération est de 11.06 % sur les missions de base, détaillé comme suit :

MAÎTRE D'OUVRAGE :
NOM DU PROJET :
VILLE - DÉPARTEMENT :

DECOSSET
Dichèterie de RIBAUTE
TOULOUSE

Coût prévisionnel des travaux :

2 413 484,85 € HT

Durée du chantier compris période de préparation et OPR :

12,6 mois

Taux de rémunération mission de base :

11,06%

Forfait de rémunération :

266 997,00 €

Missions et répartition des honoraires			Répartition par cocontractant											
Element de mission	%	TOTAL Global HT	HANUMAN Architecte		EDEIS		HORIZON PAYSAGE		IDE		Pyrene Architecture		DELHOM	
			%	Euro HT	%	Euro HT	%	Euro HT	%	Euro HT	%	Euro HT	%	Euro HT
ESQ	9,44	25 200,00	60,0	15 120,00	30,0	7 560,00	5,0	1 260,00	0,0	0,00	5,0	1 260,00	0,0	0,00
AVP (dont PC)	23,60	63 000,00	56,0	35 280,00	40,0	25 200,00	2,0	1 260,00	0,0	0,00	2,0	1 260,00	0,0	0,00
PRO	24,73	66 023,00	38,0	25 089,00	90,0	30 624,00	3,0	960,00	0,0	0,00	3,0	960,00	0,0	0,00
ACT	6,13	16 379,00	31,0	5 077,00	60,0	9 828,00	4,5	737,00	0,0	0,00	4,5	737,00	0,0	0,00
VISA (dont SYN)	6,13	16 379,00	16,5	2 702,00	80,0	13 104,00	3,5	573,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00
DIT	22,81	60 360,00	45,0	27 152,00	90,0	31 680,00	5,0	2 268,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00
AOR	3,78	10 080,00	30,0	3 024,00	65,0	6 552,00	5,0	504,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00
SSI	3,59	9 576,00	0,0	0,00	100,0	9 576,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00
TOTAL	100,00	266 997,00	39,96%	106 704,00	55,85%	149 134,00	2,72%	7 262,00	0,00%	0,00	1,47%	3 917,00	0,00%	0,00
REPARTITION HORS TAIES - MISSIONS COMPLEMENTAIRES														
Element de mission	%	TOTAL Global HT	HANUMAN Architecte	EDEIS	HORIZON PAYSAGE	IDE	Pyrene Architecture	DELHOM						
ICPE	0,09	24 000,00	0,00	0,00	0,00	100,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
GPC (mission supprimée)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Acoustique DIAG	0,05	1 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Acoustique AVP	0,13	3 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Acoustique PRO	0,08	1 980,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1,26	30 390,72	0,00%	0,00	0,00%	0,00	78,97%	24 000,00	0,00%	0,00	21,03%	6 390,72	0,00%	0,00
TOTAL toutes missions	12,32	297 387,72	35,88%	106 704,00	50,14%	149 134,00	2,44%	7 262,00	8,07%	24 000,00	1,32%	3 917,00	2,15%	6 390,72

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Président à signer ledit marché négocié et les actes afférents
- **S'ENGAGER** à inscrire au budget les crédits

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,



Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20220607-D2022-37-DE
Date de télétransmission : 13/06/2022
Date de réception préfecture : 13/06/2022

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	2	2	4
Votants	2	2	4
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	4	2	6
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	4	2	6

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20220607-D2022-37-DE
Date de télétransmission : 13/06/2022
Date de réception préfecture : 13/06/2022

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20220607-D2022-37-DE
Date de télétransmission : 13/06/2022
Date de réception préfecture : 13/06/2022